

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOULET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Augmentation tarifaire du Réseau Tbc au 1er août 2014 et des titres Modalis à compter du 1er juillet 2014 - Adoption
Bordeaux Métropole City Pass - Convention entre la Communauté urbaine de Bordeaux, Tbc et l'Office de Tourisme de Bordeaux - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Rappel des principes contractuels :

La Communauté urbaine définit les principes de la politique tarifaire. Elle arrête sur proposition du délégataire, la tarification.

Dans le cadre du contrat, il a été demandé au délégataire de formuler des propositions d'évolution de la grille tarifaire pour l'année 2014.

Actuellement l'engagement du délégataire sur les recettes est fondé sur une grille tarifaire constante, indépendamment d'une éventuelle augmentation.

I. RAPPEL DES PROPOSITIONS D'EVOLUTIONS DEPUIS 2010 :

A. L'évolution de la gamme tarifaire

Pour mémoire, l'année 2010 a constitué une année d'adaptation de la gamme tarifaire : 5 titres ont été créés : Pass Soirée, Hebdo Jeune, et 3 titres Séniors (hebdo, mensuel, annuel). 2 formules ont été lancées : Pass Duo (réduction de 25% sur le 2^{ème} abonnement adulte plein tarif au sein d'un même foyer) et modification du Cité Pass Groupe. Enfin, la tarification VCub est venue compléter ces nouveautés.

En 2011, le titre Hebdo + (7 jours d'offre combiné Tbc + VCub) a été créé ainsi que le titre combiné Tbcool (accès au réseau Tbc ainsi que l'utilisation du service d'Autopartage). Dans ce cadre, il a été proposé d'accorder une réduction de **20%** sur le Cité Pass annuel tout public à l'identique des dispositions prévues pour le Cité Pass Groupe. Une réduction est également accordée par le service d'Autopartage au niveau de l'adhésion.

2012 a permis d'adapter le positionnement tarifaire de chacun des titres de la gamme. De plus ont été créés 3 nouveaux titres (« Pass Evénement », « Pass Pitchoun annuel » pour les 6 à 10 ans et un abonnement VCUB impersonnel combiné au titre Tbc entreprise).

2013 a été une année de stabilisation de la grille tarifaire qui s'est traduit par une non augmentation des titres. De plus a été créé en 2013, le Bordeaux Métropole city pass, dont le projet de convention de mise en oeuvre est joint en annexe à la présente convention, ainsi que le titre voiture partagée qui a vocation étendre le fonctionnement du « titre Tbcool ».

II. PROPOSITIONS D'EVOLUTIONS DE LA GAMME TARIFAIRE EN 2014 :

La proposition d'augmentation prend en compte :

- L'augmentation du taux de TVA, effective depuis le 1^{er} janvier 2014, passant de 7 % à 10 % ;
- Une hausse moyenne pondérée supplémentaire autour des 3 %.

1. L'augmentation du taux de TVA

L'article 68 de la troisième loi de finances rectificative pour 2012, impose, à partir du 1^{er} janvier 2014, un taux de TVA de 10% sur le prix des transports publics. Le conseil communautaire lors de sa séance du 20 décembre 2013 a souhaité, dans l'attente de l'analyse des offres des candidats à la future DSP transports, reconduire pour l'année 2014 les tarifs décidés en 2013, sans répercussion de la hausse du taux de TVA. En année pleine, la perte de recettes estimative de cette non répercussion est de 1 580 k€.

Si cette hausse de la TVA devait être prise en compte, il vous est proposé de la répartir de manière homogène sur l'ensemble des titres de la gamme tarifaire, à l'exception du « pass soirée » dont l'impact est trop faible par rapport aux volumes de vente ce qui d'un point de vu marketing nuirait à son efficacité, tout comme pour les titres de la gamme Pitchoun étant donné leurs créations récentes.

2. Une nouvelle grille tarifaire

Au delà des obligations législatives relatives à la hausse du taux de TVA, un rééquilibrage tarifaire se justifie au regard de la volonté de La Cub de maintenir un ratio recettes sur dépenses à hauteur de 31%. Or, en raison notamment de la préexploitation de la 3^{ème} phase du tramway et donc d'une offre de transport tramways en forte augmentation d'ici à 2015, l'évolution des charges d'exploitation est estimée à 14% entre 2013 et 2014. Dans ce contexte, il vous est proposé la grille tarifaire que vous trouverez en annexe à la présente délibération.

Cette grille a été bâtie sur les principes suivants :

- permettre, au-delà de la hausse des tarifs relevant de l'augmentation de TVA, un hausse moyenne globale ;
- ne pas répercuter de hausse supplémentaire au-delà de l'augmentation de TVA pour tous les titres de la gamme tarifaire s'adressant aux enfants, jeunes et aux seniors, catégories de population qui ne peuvent bénéficier de la prime transport et paient donc la totalité du prix affiché sur leur titre de transport. Ainsi, le Pass jeune, dont le tarif est de 17,00€ aujourd'hui, ne serait réévalué qu'à 17,50€, soit la seule hausse correspondant à la TVA.

En conséquence, cette hausse se répercute principalement sur les titres suivants :

- les abonnements adultes, pour lesquels les usagers peuvent bénéficier de la prime transport et ne payer en réalité que la moitié du prix affiché. Pour un Cité Pass groupé 500, dont l'abonnement est tarifié à 24,50€/mois par La Cub, le salarié ne paiera en réalité que 12,25€/mois.
- Les titres occasionnels. : à 1,50€ pour le Tickarte 1 voyage et à 12,00€ pour le Tickarte 10 voyages (soit 1,20€/voyage), ces titres occasionnels restent très attractifs par rapport à ceux des autres grandes communautés urbaines (1,50€ et 12,50€ à Lille, 1,50€ et 13,80€ à Nantes, 1,60€ et 13,10€ à Strasbourg, 1,70€ et 14,70€ à Lyon) ;
- le titre Parc relais, qui reste lui aussi très attractif avec 1 A/R par occupant du véhicule plus le stationnement pour seulement 4,50€.

Concernant les titres de la gamme « Pitchoun », il vous est proposé d'étendre les droits d'accès à cette gamme aux enfants de moins de 11 ans. Cette mesure permet une meilleure lecture de cette gamme d'un point de vue scolaire car ainsi tous les enfants à l'école primaire pourront bénéficier de ce pass, y compris l'ensemble des élèves de CM2.

Enfin il vous est proposé une augmentation tarifaire des adhésions Vcub dont le tarif n'a pas évolué depuis l'ouverture du service en février 2010.

Concernant le forfait du voyage Mobibus, celui-ci pourrait être maintenu à 2.52 €, sans prise en compte de l'impact de la TVA en raison du caractère social du service et des difficultés rencontrées pour répondre à la demande.

Concernant les titres de la gamme Modalis, eu égard à leur nombre, il est techniquement faisable d'augmenter leur tarif au 1^{er} juillet 2014. C'est ce qu'il vous est proposé. Cette mesure permet une meilleure lisibilité pour les usagers Modalis.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

ENTENDU le rapport de présentation,

VU la délibération n°2013/0946 du 20 décembre 2013 adoptant la création du titre Bordeaux Métropole City Pass,

DECIDE

Article 1 : d'adopter l'évolution des tarifs du réseau Tbc à compter du 1^{er} août 2014, selon le tableau, ci-dessous, et conformément à la présente délibération :

titres	01/01/14	01/08/14
Tickarte 1V	1,40 €	1,50 €
Tickartes 10V plein tarif	11,30 €	12,00 €
Tickartes 5V plein tarif	5,90 €	6,50 €
Tickartes 10V tarif réduit	6,60 €	7,00 €
Hebdo+	12,20 €	13,00 €
Parcs Relais	3,50 €	4,50 €
Bdx 1 j	4,30 €	4,30 €
Pass Soirée	2,00 €	2,00 €
Hebdo Pitchoun	5,00 €	5,00 €
Hebdo 7j jeunes	8,20 €	8,50 €
Hebdo 7j senior	8,80 €	9,10 €
Abonnement hebdo 7J	11,30 €	12,00 €
Abnt mensuel Pitchoun	15,00 €	15,00 €
Abnt mensuel jeune	28,90 €	29,90 €
Abnt Cité Pass mensuel	40,50 €	42,80 €
Abnt mensuel senior	32,50 €	33,50 €
Pass Pitchoun	10,00 €	10,00 €
Pass jeune	17,00 €	17,50 €
Abnt Cité Pass annuel	33,00 €	35,00 €
Abnt Cité Pass groupé 10	26,40 €	28,00 €
Abnt Cité Pass groupé 500	23,10 €	24,50 €
Abnt Senior	25,40 €	26,25 €

Adhésion VCUB	2013				2014			
	1 J.	1 Sem.	1 Mois	1 an	1 J.	1 Sem.	1 Mois	1 an
Occasionnels	1,00 €	5,00 €			1,50 €	7,00 €		
Abonnés Vélos Seul			7,00 €	25,00 €			10,00 €	30,00 €
Abonné Vélo+ Pass mensuel			4,00 €	25,00 €			7,00 €	30,00 €
Abonné Vélo+ Pass annuel			4,00 €	15,00 €			7,00 €	20,00 €

Article 2 : d'adopter l'augmentation des titres Modalis, sur la partie Tbc, à compter du 1^{er} juillet 2014, selon le tableau ci-dessous, et conformément à la présente délibération :

titres Modalis	part Tbc
Abonnements Tout Public Modalis Transgironde/Tbc	
Modalis Hebdo	9,00 €
Modalis Mensuel	32,10 €
Modalis Annuel	28,00 €
Gamme Jeunes - 28 ans Modalis Transgironde/Tbc	
Mod. Jeunes Hebdo * (10% de réduction)	7,70 €
Mod. Jeunes Mensuel * (10% de réduction)	26,90 €
Mod. Jeunes Annuel * (pas de réduction)	17,50 €
Abonnements Tout Public Modalis Ter/Tbc	
Modalis Hebdo	9,00 €
Modalis Mensuel	32,10 €
Modalis Annuel	28,00 €
Gamme Jeunes - 28 ans Modalis Ter/Tbc	
Modalis Annuel	28,00 €

Concernant les abonnements annuels, le montant exprimé est ramené au coût mensuel (coût annuel divisé par 12).

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, ci-jointe, relative au Bordeaux Métropole City Pass.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

le groupe des élus Communistes et Apparentés, M. COLOMBIER votent contre, MM. ROSSIGNOL PUECH, FELTESSE, Mmes DELAUNAY et AJON s'abstiennent, Mme FORZY RAFFARD ne prend pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

M. CHRISTOPHE DUPRAT

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2014